

COD21005-10248 Compte rendu de réunion en ligne sur le marché de services relatifs au développement et au déploiement d'une application métier des services de l'intermédiation de l'Office National de l'Emploi (ONEM)

Date : 03/05/2024

Objet : COD21005-10248 - Clarification des questions relatives à l'appel d'offres

Participants : 19

Points discutés :

1. Document Unique de Marché Européen (DUME) :

- Le DUME est un document **indispensable** à joindre à votre offre.
- Son absence **entraînera** malheureusement l'exclusion de votre candidature.

2. Participation des entreprises étrangères :

- Toutes les entreprises, **y compris les entités étrangères**, sont les bienvenues pour soumissionner à ce marché.
- Les entreprises étrangères doivent **respecter les critères d'éligibilité** définis dans le cahier des charges.

3. Déclaration sur l'honneur et déclaration d'intégrité :

- La disposition de vos documents **n'a pas d'importance**.
- L'essentiel est que **tous les documents soient présents** dans le dossier de candidature.

4. Éligibilité des experts titulaires d'un master :

- Oui, les experts titulaires d'un master **sont éligibles** pour ce marché.

5. Installation d'un data center :

- La mise en place d'un data center **n'est pas évoquée** dans ce marché.

6. Obligation pour les entreprises locales de remplir le DUME :

- Oui, le DUME est **obligatoire pour toutes les entreprises**, y compris les entreprises locales congolaises.

7. Présence sur le lieu d'exécution du marché :

- La présence des experts sur le lieu d'exécution (Kinshasa) est **exigée** pour une meilleure collaboration avec toutes les parties prenantes.

8. Conformité aux normes RGPD et loi congolaise sur le numérique :

- Le respect des normes **RGPD** sur la protection des données est **obligatoire** comme renseigné dans le cahier des charges.
- Le respect des dispositions sur la protection des données reprises dans le **code du numérique** de la RDC est **recommandé**, même si la mise en place de l'autorité de protection des données n'est pas encore effective.

9. Exigence d'un profil d'expert en télécom :

- Non, le profil d'expert en télécom **n'est pas exigé**. L'objectif est de simplifier les profils demandés pour fluidifier le processus.

10. Critères d'attribution :

- Une relecture du point concernant les critères d'attribution a été effectuée.

11. Impact du non-respect du critère de capacité financière :

- Ne pas satisfaire au critère de capacité financière **conduit effectivement à une exclusion**. Cette exigence permet de s'assurer que les candidats disposent des moyens nécessaires pour exécuter le marché.

12. Dépôt de l'offre :

- L'offre doit être déposée **en dur** conformément à la procédure ouverte du marché public.

Fin de la réunion :

La réunion a pris fin à 15 : 50

Notes :

- Ce compte rendu résume les points clés discutés lors de la réunion.
- Il est important de se référer au cahier des charges pour obtenir des informations détaillées sur l'appel d'offres.